

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SAS Com&Sens
12 rue du Helder
75009 Paris

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 22/06/2023 au 31/12/2025, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Contexte

La SAS Com&Sens a pris la qualité de société à mission en juin 2023.

Une référente de mission, interne, a été nommée. Le « comité de mission » est un comité de pilotage de la mission ; il est uniquement composé de parties prenantes internes.

Un premier rapport de mission a été rédigé sur l'exercice 2025.

Il s'agit de la première vérification par l'organisme tiers indépendant, elle a été menée en commun avec celle des sociétés Com&Sens Data et Com&Sens Territoires.

La société a pour raison d'être :

En tant que société à mission, la société a comme raison d'être de travailler en priorité pour le secteur non lucratif (secteur associatif, fondations, fonds de dotation...), les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les collectivités locales et les sociétés à mission, afin de participer activement au développement et à la professionnalisation de ces secteurs.

Elle accompagne les clients de ces secteurs dans une volonté de transmission de compétences et d'autonomisation, et garantit une démarche éthique auprès des parties

Référence de l'avis : AM-COM&-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

prenantes (salariés, clients, fournisseurs...).

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- La société s'engage à ce que les acteurs du secteur non lucratif (secteur associatif, fondations, fonds de dotation...), de l'économie sociale et solidaire, les collectivités locales et les sociétés à mission représentent plus de 80% de son activité en termes de chiffre d'affaires ;
- La société s'engage à favoriser la professionnalisation et/ou la transmission de compétences et/ou l'autonomisation des clients de ces secteurs ;
- La société s'engage à déployer des actions concrètes en matière d'éthique et d'engagements RSE pour ses parties prenantes ».

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;

par conséquent,

- la société Com&Sens respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société Com&Sens respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- La vérification réglementaire n'a pas pu avoir lieu dans l'échéance des vingt-quatre mois en raison de la nomination tardive de l'organisme tiers indépendant.
- La déclinaison de l'objectif statutaire « La société s'engage à déployer des actions concrètes en matière d'éthique et d'engagements RSE pour ses parties prenantes » est

Référence de l'avis : AM-COM&-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

partielle. Nous avons néanmoins relevé que l'entité mène des actions complémentaires, non identifiées dans le modèle de mission, pour répondre à cet engagement.

- L'entité dédie des moyens conséquents au déploiement de sa mission.
- L'activité de l'entité concourt directement à la mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Référence de l'avis : AM-COM&-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification¹ (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v3).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, et se sont déroulés de janvier 2026 à juin 2026 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons notamment mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes et réalisé une visite sur site.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

¹ Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-COM&-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entité d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entité à la société et si l'entité est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaires de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entité et non avec des termes génériques.
2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus
 - Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
 - Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui

Référence de l'avis : AM-COM&-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

les concernant. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;

- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications auprès d'une sélection d'entités contributrices et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
 - dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée² sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 02/06/2026

L'Organisme Tiers Indépendant, Aupeam
Marie Sabadie-Benoit, directrice associée

² L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.



RAPPORT DE MISSION 2025

COM&SENS

2025, UNE ANNEE DE CONSOLIDATION

**UNE MISSION PLUS LISIBLE.
DES RÉSULTATS OBJECTIVÉS.
UNE AMBITION INCHANGÉE :**
METTRE NOTRE EXPERTISE AU
SERVICE D'ORGANISATIONS
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET RENFORCER
DURABLEMENT LEUR AUTONOMIE.



EDITO DU PRÉSIDENT

Notre qualité de société à mission traduit concrètement notre modèle d'affaires, nos choix de missions, notre manière d'accompagner les organisations et nos propres exigences. Elle repose à la fois sur un **engagement économique** — travailler prioritairement pour les organisations relevant de notre raison d'être — et sur une **contribution méthodologique** : professionnaliser, transmettre, autonomiser et agir de façon éthique. Ce rapport vise à éclairer les résultats obtenus, les choix réalisés, les preuves disponibles et les points de vigilance. **Il affirme une conviction centrale : la valeur créée par Com&Sens se mesure autant à la qualité de ses accompagnements qu'à l'autonomie durable gagnée par les structures accompagnées.**

Roland Raymond



REFERENTE DE MISSION

PILOTAGE

“ Ce qui me marque dans cet exercice 2025, c'est la **solidité du lien entre notre raison d'être et la réalité du terrain**. Com&Sens ne cherche pas seulement à bien accompagner ses clients : nous cherchons aussi à transmettre, à faire grandir et à rendre les organisations plus autonomes. Les résultats obtenus cette année sont stimulants, et ils nous invitent à poursuivre un travail plus fin de mesure, de preuve et de structuration pour les années à venir.. ”

Karen Muller



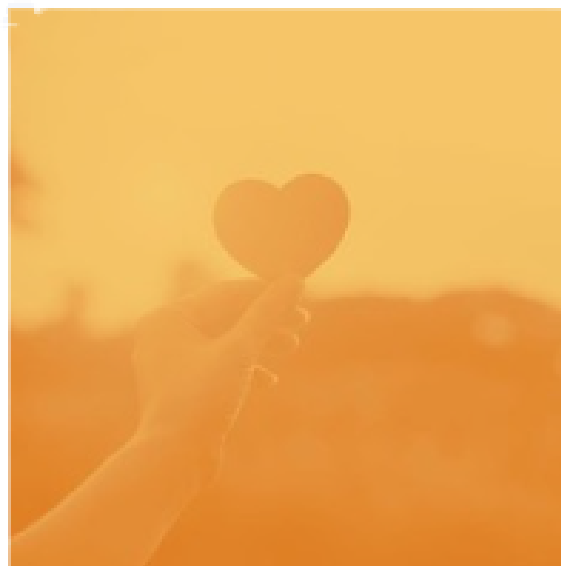
RAISON D'ÊTRE

MISSION ET VALEURS

« Professionnaliser, transmettre nos compétences et autonomiser les acteurs du secteur non lucratif, de l'ESS, des collectivités locales et des sociétés à mission, que nous accompagnons. »

- Cette formulation recentre le discours sur ce qui fait **la singularité de Com&Sens** : une expertise mise au service d'organisations qui poursuivent une utilité sociale, éducative, culturelle, spirituelle, territoriale ou philanthropique, avec la volonté constante de renforcer leur capacité d'action propre.
- Cette raison d'être se lit en **articulation avec la mission plus large de Com&Sens** : travailler en priorité pour le secteur non lucratif, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les collectivités locales et les sociétés à mission, afin de participer activement à leur développement et à leur professionnalisation.
- La mission n'est donc pas seulement de réaliser des prestations efficaces ; elle consiste à **faire progresser** des organisations d'intérêt général tout en **transmettant les méthodes, outils et réflexes qui leur permettront d'agir avec davantage d'autonomie**.

NOS 3 VALEURS FONDATRICES



PARTAGER

Travailler dans une logique de **co-construction**, d'écoute et de circulation des savoir-faire.



FAIRE GRANDIR

Renforcer les compétences, les équipes et les modèles organisationnels de nos clients.



REVELER

Rendre plus visibles le sens, l'utilité et la singularité des projets accompagnés.

NOS VALEURS
STRUCTURENT
NOTRE
MANIÈRE DE
TRAVAILLER
AVEC LES
SALARIÉS,
PARTENAIRES,
FREELANCES,
FOURNISSEURS
ET RÉSEAUX

NOS 3 OBJECTIFS STATUTAIRES

COM&SENS

OBJECTIF STATUTAIRE 1

Réaliser plus de 80 % du chiffre d'affaires avec les organisations relevant de la raison d'être.

OBJECTIF STATUTAIRE 2

Favoriser la professionnalisation, la transmission de compétences et l'autonomisation des clients de ces secteurs.

OBJECTIF STATUTAIRE 3

Déployer des actions concrètes en matière d'éthique et d'engagement social pour les parties prenantes.

NOUS RECHERCHONS
UNE COHÉRENCE
FORTE ENTRE LA
MISSION POURSUIVIE
PAR NOS CLIENTS, LA
QUALITÉ DES
ACCOMPAGNEMENTS
QUE NOUS
DÉLIVRONS ET LES
PRATIQUES
INTERNES DE
COM&SENS

VUE D'ENSEMBLE

MODELE DE MISSION 2025

Une mission lisible, structurée et portée par des actions concrètes à chaque étape de la chaîne de valeur.

Objectif statutaire	Objectif opérationnel 2025	Indicateur principal	Résultat 2025	Cible
Alignement de l'activité	Orienter le développement commercial vers les organisations relevant de la raison d'être	% du CA réalisé auprès de ces organisations	98,37%	80%
Professionalisation	Mettre en œuvre un dispositif structuré de partage et de formation	Évènements, participants, ressources, taux d'ouverture	1 évènement / 21 participants / 6 ressources professionnelles diffusées / 41,6 % de taux d'ouverture des newsletters	1 évènement / 20 participants / 3 ressources professionnelles diffusées / 30 % de taux d'ouverture des newsletter
Autonomisation	Déployer un parcours d'accompagnement vers l'autonomie	Nombre de clients autonomisés	2	1
Ethique et engagement social	Structurer un cadre opérationnel responsable, transparent et solidaire	Onboarding, charte, délai de paiement, fidélisation	90 % de clients bénéficient d'un onboarding / Charte partenaire diffusées / 80 % des paiements réalisés dans les délais annoncés / 80 % des partenaires sont fidèles	90 % de clients bénéficient d'un onboarding / Charte partenaire diffusées / 80 % des paiements réalisés dans les délais annoncés / 80 % des partenaires sont fidèles

Objectif 1

Objectif opérationnel : orienter notre développement commercial prioritairement vers les organisations relevant de notre raison d'être

- Cet objectif vise à **mesurer la cohérence** entre la mission de Com&Sens et son activité économique. Le suivi de la part du chiffre d'affaires réalisée auprès d'organisations relevant du secteur non lucratif, de l'ESS, des collectivités locales et des structures à mission permet d'objectiver l'alignement de notre activité avec notre raison d'être.
- Cet **indicateur est central** pour une société à mission, dont la contribution se joue aussi dans le choix des acteurs qu'elle accompagne.

Actions 2025

- Com&Sens s'appuie sur un **suivi mensuel analytique de l'activité**, assuré par l'office manager. Ce reporting, qui détaille la trésorerie, les charges, les dépenses et la répartition du chiffre d'affaires par type de client, permet de vérifier régulièrement l'alignement de l'activité avec le périmètre de la mission. Il constitue à la fois un outil de gestion, de pilotage et de justification.
- La comptabilité analytique, mise en place dès 2020, en est un levier essentiel. Elle offre une lecture plus précise que le seul suivi comptable global, en rendant visible la composition réelle du portefeuille clients et la solidité de l'alignement entre mission et activité.



Indicateur	Résultat 2025	Cible 2025	Échéance	Moyens dédiés
% du chiffre d'affaires réalisé auprès d'organisations relevant de la raison d'être	98,37%	80%	2025	Comptabilité analytique mise en place en 2024



Analyse Qualitative

Ce résultat appelle trois commentaires.

- Il confirme que **la mission n'est pas dissociée de l'activité marchande** de Com&Sense : elle en structure effectivement la demande adressée, la prospection et les arbitrages commerciaux.
- Il donne une **visibilité utile au référent de mission** sur le périmètre réel d'intervention de l'entreprise.
- Il invite à ne pas se satisfaire du seul volume : **un tel niveau d'alignement impose également d'interroger la qualité des missions**, leur intensité transformatrice et le nombre de bénéficiaires indirects.

Enjeux 2026

Maintenir un niveau d'activité au-dessus du seuil statutaire tout en documentant plus finement la typologie des clients accompagnés ;

Relier l'indicateur de chiffre d'affaires à une mesure du nombre de structures accompagnées, de projets soutenus et de bénéficiaires finaux ;

Poursuivre la fiabilisation du reporting mensuel afin d'en faire un outil de pilotage partagé avec le comité de mission.

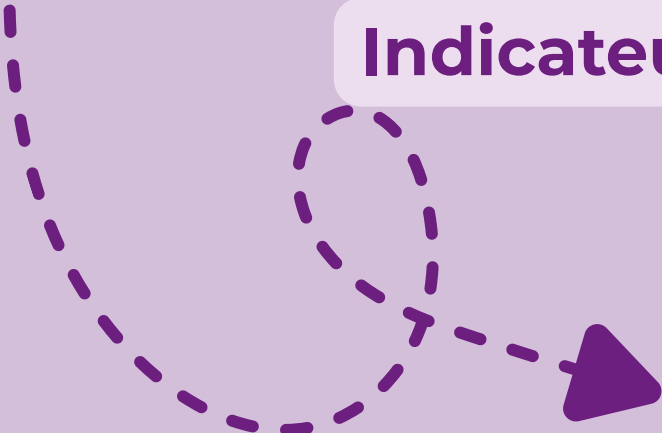
Objectif 2.1

Objectif opérationnel : Professionnaliser et transmettre nos compétences au secteur et à nos clients

Com&Sens doit contribuer à **faire progresser les pratiques professionnelles** des associations, fondations et structures partenaires, notamment par la diffusion de méthodes, d'outils et de retours d'expérience.

Cette **logique de professionnalisation** est à la fois **sectorielle et relationnelle** : elle suppose d'ouvrir des espaces d'échange, de rendre accessibles les apprentissages issus des missions et de transformer l'expertise accumulée en ressources utiles.

Indicateurs

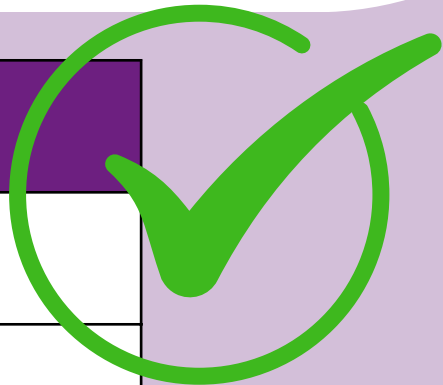


Actions 2025

- Mise en place régulière de **temps de partage de bonnes pratiques** : petits-déjeuners métiers, webinaires et formats d'échange ciblés ;
- **Diffusion de ressources professionnelles** auprès des associations, fondations et structures partenaires via les newsletters et les articles publiés sur le site ;
- **Animation d'ateliers pédagogiques** visant explicitement la montée en compétences des participants.

La complémentarité des formats permet à Com&Sens de **transmettre des compétences de manière concrète et durable**, et d'agir comme un véritable acteur de professionnalisation du secteur.

Indicateur	Résultat 2025	Cible 2025
Nombre d'évènements organisés auprès du secteur	1	1
Nombre de participants	21	20
Nombre de ressources professionnelles diffusées	6	3
Taux moyen d'ouverture des newsletters sectorielles	41,60%	30%



Objectif 2.2

Objectif opérationnel : Déployer un parcours d'accompagnement vers l'autonomie

Le second volet de l'objectif statutaire 2 concerne **l'autonomisation directe des clients**. Il repose sur une logique exigeante : une mission réussie n'est pas seulement une mission bien exécutée ; c'est **une mission qui permet à l'organisation accompagnée** de reprendre la main, de maîtriser ses outils, de comprendre les méthodes, et **de poursuivre seule tout ou partie de son action**.

Indicateurs

Dans le modèle de mission 2025, cette ambition est traduite par une action claire : la **transmission structurée d'outils, de méthodes et de compétences** permettant à plusieurs clients de piloter en autonomie leurs campagnes de collecte et de communication. L'indicateur retenu est volontairement simple : le nombre de clients autonomisés dans l'année. Derrière cette simplicité, la réalité est très concrète et s'appuie sur plusieurs cas d'usage documentés.

Actions 2025

1. Formation à la prise en main de sites internet

Com&Sens a formé plusieurs clients à l'utilisation de leur site internet, afin qu'ils puissent comprendre son fonctionnement, mettre à jour les contenus courants et gérer les évolutions simples sans dépendre durablement d'un prestataire externe.

« Nous avons pu reprendre la main sur la gestion courante du site en toute autonomie. »

2. Accompagnement à la conduite d'une campagne print

Com&Sens a accompagné une structure dans l'apprentissage des étapes clés d'une campagne de collecte print, avec l'objectif de lui permettre de piloter elle-même ses futures opérations.

« Cet accompagnement nous a donné la méthode et les repères nécessaires pour conduire nous-mêmes les campagnes suivantes. »

3. Structuration d'une fonction collecte autonome

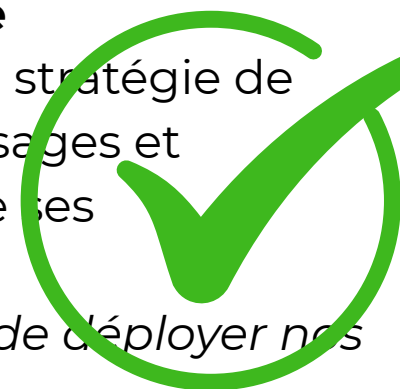
Com&Sens a accompagné une fondation dans la mise en place de sa stratégie de collecte, la transmission d'outils et la montée en compétence de l'équipe, jusqu'à une autonomie complète.

« Nous avons acquis une méthode de travail qui nous permet aujourd'hui de piloter nos actions de façon autonome. »

4. Appui méthodologique en communication et collecte

Une association a bénéficié d'un accompagnement sur sa stratégie de communication et de collecte, la structuration de ses messages et l'appropriation d'outils adaptés, jusqu'à pouvoir gérer seule ses campagnes.

« Les méthodes transmises nous permettent aujourd'hui de déployer nos campagnes sans appui opérationnel extérieur. »



Analyse Qualitative

- L'indicateur du nombre d'évènements organisés atteint la cible fixée, tandis que le nombre de participants la dépasse légèrement. Pris isolément, ces chiffres pourraient sembler modestes ; pris ensemble avec le volume de ressources diffusées et le taux d'ouverture des newsletters, ils racontent autre chose : **une stratégie de professionnalisation sobre mais qualitative, centrée sur des formats ciblés, utiles et réellement consultés.**
- Le fait d'avoir diffusé six ressources professionnelles, pour une cible de trois, montre que **Com&Sens a été capable de formaliser davantage son expertise en contenus réutilisables.** Le taux moyen d'ouverture de 41,6 % est lui aussi significatif : il suggère que ces contenus sont non seulement produits, mais effectivement lus par les destinataires. Cette dynamique constitue un levier d'influence au sens noble du terme : rendre le secteur plus équipé, plus lucide et plus autonome.

Enjeux 2026

- **Poursuivre les formats de partage** tout en documentant davantage la typologie des publics touchés
- **Mieux relier les ressources diffusées** à leurs usages effectifs chez les organisations destinataires
- **Faire du rapport de mission lui-même un outil de diffusion** de bonnes pratiques et de professionnalisation.

Objectif 3

Objectif opérationnel : Professionnaliser et transmettre nos compétences au secteur et à nos clients

- Com&Sens doit contribuer à **faire progresser les pratiques professionnelles** des associations, fondations et structures partenaires, notamment par la diffusion de méthodes, d'outils et de retours d'expérience.
- Cette **logique de professionnalisation** est à la fois **sectorielle et relationnelle** : elle suppose d'ouvrir des espaces d'échange, de rendre accessibles les apprentissages issus des missions et de transformer l'expertise accumulée en ressources utiles.

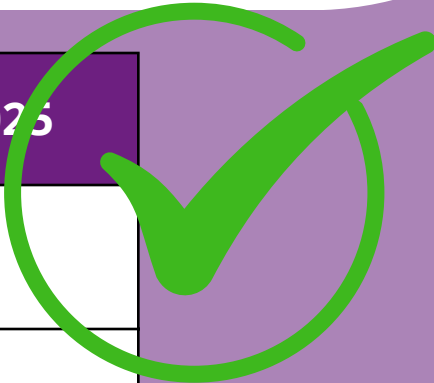
Actions 2025

- Mise en place régulière de **temps de partage de bonnes pratiques** : petits-déjeuners métiers, webinaires et formats d'échange ciblés ;
- **Diffusion de ressources professionnelles** auprès des associations, fondations et structures partenaires via les newsletters et les articles publiés sur le site ;
- **Animation d'ateliers pédagogiques** visant explicitement la montée en compétences des participants.

La complémentarité des formats permet à Com&Sens de **transmettre des compétences de manière concrète et durable**, et d'agir comme un véritable acteur de professionnalisation du secteur.

Indicateurs

Indicateur	Résultat 2025	Cible 2025
% de freelances / partenaires bénéficiant d'un onboarding formalisé	90%	90%
Existence et diffusion d'une charte éthique partenaires	Oui	Oui
% de paiements réalisés dans les délais annoncés	80%	80%
Taux de fidélisation des freelances partenaires	80%	80%



APPRECIATION D'ENSEMBLE ET AVIS DU REFERENT

Les résultats 2025 confirment l'ancrage de la mission dans l'activité réelle de Com&Sens, tout en appelant un renforcement de la mesure d'impact et de la formalisation RSE.

Points forts

- Forte cohérence entre activité et mission
- Résultats probants sur la professionnalisation et l'autonomisation
- Démarche éthique et RSE engagée

Points d'attention

- Mieux mesurer les effets des accompagnements
- Mieux documenter les niveaux d'autonomie atteints
- Structurer davantage la feuille de route RSE

Perspective

Faire du rapport de mission un outil de pilotage et de dialogue avec les parties prenantes

NOS ENJEUX POUR 2026

MIEUX RELIER CE QUI EXISTE DÉJÀ :
ACTIVITÉ, TRANSMISSION,
AUTONOMIE, ÉTHIQUE,
ENGAGEMENT SOCIAL ET
RESPONSABILITÉ
ENVIRONNEMENTALE.



2026

4 PRIORITES

L'ambition de Com&Sens n'est pas de produire un rapport de mission purement déclaratif. Elle est de faire de la mission un outil de pilotage, de cohérence et de dialogue.

- 1 **Préserver l'alignement très élevé entre le chiffre d'affaires et la raison d'être**, tout en qualifiant mieux le portefeuille d'activité
- 2 **Poursuivre la professionnalisation du secteur** à travers des formats de diffusion sobres, utiles et mieux mesurés
- 3 Structurer une **méthode commune d'évaluation de l'autonomie** acquise par les clients
- 4 **Renforcer le rôle du référent de mission** comme instance de relecture, de mise en perspective et de progression.

A group of approximately ten people, mostly women, are smiling and standing outdoors in front of trees. The image is overlaid with a semi-transparent purple filter. The text is centered over the group.

CONCLUSION

Com&Sens confirme en 2025 qu'elle accompagne prioritairement les organisations entrant dans son champ de mission, qu'elle transmet réellement des compétences, qu'elle produit des effets d'autonomie observables, et qu'elle cherche à faire progresser ses pratiques éthiques et responsables. Le rapport 2025 constitue une base robuste pour la suite.

 **01 47 70 61 87**
contact@cometsens.net

12 rue du Helder
75009 Paris

COM&SENS

www.com&sens.net